AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BLP -7-9-67 688912

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 12 numéros par an

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRÉNÉES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Boite Postale n° 20 — 31-BALMA

C. C. P. : TOULOUSE 8614-19

Abonnement Annuel

25 F

- Supplément N° 3 au bulletin N° 83 - Aveyron . . . . . . 1967 - 21

- Supplément N° 2 au bulletin N° 83 - Ariège, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-&-Garonne . . . 1967 - 20

- AVERTISSEMENTS -

VIGNE

. Vers de la grappe - Eudemis :

Depuis notre précédent bulletin, le troisième vol d'eudemis est apparu dans l'ensemble des vignobles de notre région. Il est généralement d'assez faible importance sauf dans le secteur de CAHUZAC (Tarn).

Néanmoins, il parait utile d'effectuer dès réception un traitement par poudrage dans toutes les vignes ayant subi des attaques sensibles lors de la précédente génération de chenilles (en juillet). Employer de préférence un produit de type curatif.

ARBRES FRUITIERS

. Carpocapse (ou ver des pommes et des poires) :

Le deuxième vol des papillons est depuis quelques jours en nette décroissance et semble devoir se terminer assez rapidement. Cependant, en raison des pontes relativement nombreuses déposées lors de la semaine écoulée, une dernière application devrait être mise en place sans attendre dans les vergers sensibles.

. Tordeuse orientale (Protection des fruits à pépins) :

Dans les vergers de fruits à pépins situés au voisinage immédiat de vergers de pêchers, choisir un insecticide à la fois actif contre le carpocapse et la tordeuse orientale et l'utiliser à la dose homologuée contre ce dernier ravageur.

Remarque importante : Pour tout traitement effectué, en cette saison particulièrement, veiller à respecter scrupuleusement la législation concernant les limites d'emploi des produits.

P. 137

- I N F O R M A T I O N S -

/ CULTURES LEGUMIERES /

. Melon :

L'oïdium se développe toujours fortement et s'étend rapidement à la plupart des plantations. Poursuivre soigneusement la protection des cultures tardives ou demeurant encore en production.

/ GRANDE CULTURE /

. Traitement des semences de Colza d'hiver : Ce traitement permet d'éviter les attaques graves de fonte des semis et les premiers dégâts dus aux altises.

. Contre les fontes des semis, employer l'un des fongicides suivants : organo-mercurique, thirame, oxyquinoléate de cuivre, manèbe, dichlone, captane.

. Contre les altises, utiliser un produit à base de lindane dosant 75-80 % de matière active.

En pratique, le traitement se fait avec un produit mixte fongicide-insecticide, poudre commerciale s'utilisant à la dose de 40 grammes au Kg de semences après enrobage à l'huile.

Les semences peuvent être livrées traitées. S'assurer qu'elles le sont. Souvent, il s'agit uniquement du fongicide ; il est alors nécessaire d'ajouter le lindane.

/ ABONNEMENTS : NOTE IMPORTANTE /

En application de l'arrêté interministériel du 16 février 1967, nous informons nos abonnés que la Régie de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, B.P. N° 20 à BALMA, vient d'être supprimée. En conséquence, à partir de maintenant, aucun versement ne doit être effectué au C.C.P. 8614.19 TOULOUSE qui est lui-même également liquidé.

Pour l'avenir, les envois de fonds devront être exclusivement adressés à :

Monsieur le Régisseur de Recettes et d'Avances
de la Direction Départementale de l'Agriculture,
34 bis, rue des 36 Ponts - 31 - TOULOUSE -

C.C.P. 8616.30 - TOULOUSE -

Il est vivement recommandé de ne pas omettre de mentionner, sur la partie du mandat réservée à la correspondance, le texte : "Abonnement Avertissements Agricoles", ceci afin d'éviter toute erreur de destination.

Ces nouvelles mesures seront rappelées vers la fin de l'année, lorsque le moment des renouvellements sera venu ./.

BALMA, le 4 Septembre 1967

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Midi

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX